

# ASSEMBLÉE NATIONALE

17 juin 2014

---

AGRICULTURE, ALIMENTATION ET FORÊT - (N° 1892)

Non soutenu

## AMENDEMENT

N° CE75

présenté par  
M. Verchère

-----

### ARTICLE 12

Rédiger ainsi l'alinéa 31 :  
« b) À la seconde phrase du quatrième alinéa, la seconde occurrence du mot : « agricoles » est remplacée par les mots : « naturels, agricoles et forestiers ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

L'élargissement des compétences de la CDCEA aux espaces naturels et forestiers doit être pris en compte dans les cartes communales.  
Il s'agit d'un amendement rédactionnel.